Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260413-D202604035-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	17

Date de la convocation : 02/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/04/035

Séance du 8 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, GUERIN Françoise, PETIT Emmanuelle, JAMIN Lydie, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DANION Stéphane, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Evan PERRIN et mesdames Aurélie ROUAULT, Renée FILATRE.

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Madame Aurélie ROUAULT à madame Claire DESMARS.

DELIBERATION 2026/04/035 : FINANCES-INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX TITULAIRES DE DELEGATIONS

Rapporteur : **Stéphane DANION**

CONTEXTE : la circulaire relative à l'obligation de présenter un état annuel des indemnités perçues par les élus avant l'examen du budget (articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique)

La communauté de communes dresse son propre état des indemnités. Dès lors, le document établi par la commune ne doit pas faire apparaître les indemnités de l'EPCI.

NOM PRENOM	INDEMNITEES BRUT
Alain LEFEUVRE	22 591,44 €
Didier GUERIN	8 681,40 €
Patrick HAUPAS	8 681,40 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260413-D202604035-DE

Marie-Françoise CHEVILLON	8 681,40 €
Julien DESSA	8 681,40 €
Françoise GUERIN	3 600,84 €
Stéphane DANION	3 600,84 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

PREND acte de la présentation des indemnités des conseillers municipaux titulaires de délégations pour l'année 2025.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

La Secrétaire de séance,
Christèle GERNIGON

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)